

LE SENS ET LE CONTENU

- La finalité de la réalisation de l'ULS (unité logement et service) est de permettre à des personnes en situation de handicap physique, lourdement dépendantes, de vivre en toute sécurité dans un logement individuel de droit commun, tout en bénéficiant de services individuels et de l'aide de personnes pouvant intervenir à tout moment (permanence 24h/24 du GIHP), pour des actes non programmés en journée et pour tous les actes la nuit.

LA PARTICIPATION ET L'IMPLICATION DES PERSONNES CONCERNÉES

- Le public ciblé par la démarche est associé par le biais de l'association GIHP, porteuse de l'initiative et qui a développé le concept. Son conseil administration, partie prenante de la réflexion, et ses adhérents sont sollicités sur la conception et la préparation de la mise en œuvre. trois des occupants actuels sont administrateurs.

LA MISE EN COMMUN

- Chaque personne en situation de handicap qui est locataire d'un appartement a fait le choix de mettre 5h/jour de son plan de compensation en commun afin de rémunérer les aides à domicile chargées de garantir les interventions 24/24 dans les 10 logements